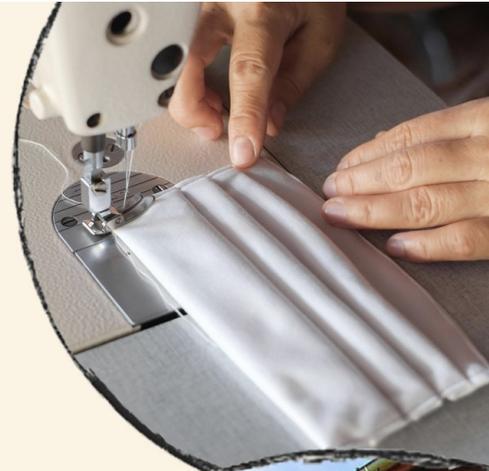




ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ FACE AU COVID-19



RESERVE
ENFANTS DE
SOIGNANTS

*Toutes les informations présentes dans ce bulletin sont
susceptibles d'évoluer au moment de la distribution de celui-ci.*





Chères Murianettoises, Chers Murianettois,

Cette période sanitaire exceptionnelle et sans précédent dans laquelle nous vivons nécessite de rester confinés. Le respect des gestes barrières et du « restons chez nous » sont indispensables afin de limiter la propagation du virus covid-19.

Je tiens à remercier l'ensemble des employés des structures médicales, les pompiers, les ambulanciers, les routiers, les employés des enseignes alimentaires, nos agriculteurs qui nous permettent tout simplement

d'accéder aux essentiels de la vie.

A Murianette, élus et personnel communal restent mobilisés. Nous avons mis en place une cellule sociale qui, via des appels téléphoniques réguliers, adressés aux personnes les plus vulnérables et/ou isolées sur la commune, prend des nouvelles, rappelle les gestes barrières et s'enquiert si des besoins vitaux existent (courses et médicaments par exemple). Le service de portage des repas à domicile n'a pas cessé et nous remercions les services de la Poste qui respectent leur engagement depuis le début du confinement.

Une personne de la commune, gérant d'une enseigne alimentaire, s'est proposée de préparer les courses des personnes vulnérables et d'apporter gratuitement la commande sur le parking de la commune, le mercredi après-midi. Je tiens sincèrement à remercier ce geste solidaire. Si besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie pour connaître les modalités.

Le covid-19 est dévastateur à l'échelle mondiale mais, en contrepartie, il génère un élan de solidarité hors du commun, que l'on soit dans une grande ville ou une petite comme la nôtre. Il en est de même de notre appel aux bénévoles pour confectionner des masques de grand public. A ce jour, vingt cinq personnes se sont portées volontaires. C'est exceptionnel. Merci à tous.

Je vous invite à consulter régulièrement le site de la commune ; il est mis à jour régulièrement, et notamment au sujet des dispositions ministérielles sur le covid-19.

Restons chez nous et prenez soin de vous.

Bien cordialement.

Cédric Garcin, votre Maire.

Solidarités

Appel aux bénévoles pour la fabrication de masques

Nous avons lancé le projet de fabrication de masques de protection grand public qui seront destinés à la population. Afin d'être en capacité d'en produire en grand nombre, la Municipalité fait appel à des bénévoles pour cette fabrication. Chaque bénévole travaillera chez lui et recevra le matériel nécessaire (tissu, fil, élastiques et modèle homologué par l'AFNOR).



Si vous souhaitez participer à cette initiative, merci de vous inscrire en envoyant un mail à mairie@murianette.fr avec les informations suivantes : Nom, Prénom / Adresse mail / numéro de téléphone / Adresse personnelle (pour la livraison du matériel) / nombre de masques susceptibles d'être confectionnés par vos soins.

La Commune remercie par avance chaque murianettois et murianettois qui répondront à cet appel et salue leur engagement solidaire. Le matériel sera livré aux bénévoles dès que la commande sera réceptionnée; nous les appellerons afin de convenir d'un rendez-vous.

Aux parents personnels des services de santé et de soins

Conformément aux instructions reçues de la Préfecture, un accueil des enfants des personnels soignants, indispensables à la gestion de la crise, est organisé si vous n'avez pas d'autres moyens de garde de votre ou de vos enfants.

L'accueil se fait eu sein du groupe scolaire et concerne les enfants des soignants de la liste suivante:

- tout le personnel travaillant dans un établissement de santé public ou privé: hôpitaux, clinique, ou centre de santé.
- tout personnel travaillant en établissement d'accueil pour personnes âgées ou handicapées.
- tout personnel de santé et médico sociaux de ville (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme, aide-soignant, transporteur sanitaire, biologiste, auxiliaire de vie pour les personnes âgées ou handicapées).
- tout personnel en charge directe de la gestion de l'épidémie à la préfecture ou à l'ARS.

L'accueil fonctionne depuis le 16 mars dernier en cas de nécessité. Le personnel communal est présent pour le périscolaire, la cantine et l'entretien des locaux. Tout est réalisé en coordination avec la directrice du groupe scolaire pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Si vous êtes concerné et intéressé, merci de vous faire connaître auprès de la directrice du groupe scolaire ou au standard téléphonique de la mairie.

Service social :

Les agents de mairie contactent les habitants fragiles afin de prendre des nouvelles et s'assurer qu'ils ont tout ce dont ils ont besoin. Le portage de repas peut être une solution notamment pour les personnes isolées. Des personnes se sont spontanément portées volontaires pour apporter leur aide aux personnes qui en exprimeraient le besoin (courses, pharmacie...) et nous les en remercions. Si vous avez des voisins âgés, proposez-leur de leur faire les courses et contactez la mairie pour nous faire part de toute situation de fragilité.

Urbanisme

En raison de l'épidémie de Covid 19, les dossiers d'urbanisme et les demandes de travaux sont suspendus jusqu'au 25 mai 2020. Plus d'infos sur le site internet de la commune, rubrique urbanisme.

Si vous avez des questions relatives à vos dossiers en cours, vous pouvez joindre le standard téléphonique de la mairie aux heures indiquées en fin de bulletin.

Animations

Toutes les animations prévues jusqu'au 14 juillet sont annulées. Pour notre commune, il s'agit entre autre de la commémoration du 8 mai, du vide grenier organisé par l'Association des Parents d'Elèves, de la vogue des cerises organisée par le Comité des fêtes et de la kermesse des enfants organisée conjointement par les enseignantes et l'Association des Parents d'Elèves.

Toutes les activités des associations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Chaque association vous fera connaître les modalités de reprise des activités.

Le city stade ainsi que la bibliothèque sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Rappel

En cette période de confinement, il nous semble important de vous rappeler qu'un arrêté municipal encadre les règles liées aux nuisances sonores.

Ainsi, sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif tels que ceux susceptibles de provenir de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion par haut-parleur, les réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courtes durées faisant suite à l'avarie fortuite d'un véhicule, du stationnement prolongé de véhicules moteurs tournants, ou groupes frigorifiques en fonctionnement, de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice, de l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues.



De plus, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, taille-haies, coupe bordures, débroussailluse (liste non exhaustive), ne sont autorisés qu'aux horaires suivants: Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, et Samedi de 8h à 12h et de 13h à 19h30. Aucune nuisance le dimanche.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cet arrêté sur le site internet de la commune.

Info Métropole

Collecte des déchets

La collecte des déchets est maintenue depuis le début du confinement.

Les consignes de tri ne changent pas. En revanche, nous sommes entrés dans une phase expérimentale de collecte des déchets même les jours fériés. Cette phase s'étendra jusqu'au 14 juillet 2020. Les collectes prévues sur des jours fériés ne sont donc pas reportées. Cela concernait le lundi de Pâques où les poubelles noires ont été collectées. L'information était présente uniquement sur le site de la Métropole, nous n'avions pas été informés en mairie et vous prions de nous excuser pour ce désagrément. En conséquence, la collecte du jeudi 21 mai et celle du 1er juin seront réalisées normalement.



Nous remercions tous les personnels faisant fonctionner ce service indispensable à la vie de tous pendant cette période difficile.

Les déchetteries de la Métropole sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Nous vous remercions de stocker vos déchets, notamment les déchets verts et vous rappelons que le brulage est interdit.

Horaires du standard téléphonique

Mairie : 04 76 77 11 26

Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Mercredi de 8h à 12h.

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h.

Déchetterie de Domène, bibliothèque municipale et citystade : Fermés jusqu'à nouvel ordre.

Directeur de Publication : Cédric Garcin
Journal de Murianette : Mairie de Murianette
266, Montée du Champ de la Vigne 38420 Murianette
Tél : 04 76 77 11 26
Mise en page, infographie : Christine Grané

Rédaction et photos : Les Commissions Animation
- Urbanisme - Finances - Education - Sociale
Estelle Galluccio - Les associations Murianettoises
Distribution : Mairie de Murianette
Impression : Imprimerie des Ecureuils - Gières